

Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon

Compte-rendu du Conseil de Communauté Du mercredi 27 février 2019 à 14h30 à BANON

Le quorum est atteint avec 22 délégués présents et 12 procurations.

M. Philippe WAGNER souhaite la bienvenue aux délégués.

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des délégués. Il installe les deux nouveaux délégués de ST MAIME.

Mme Philippe WAGNER est désigné secrétaire de séance.

Le Président demande si le compte rendu de la précédente réunion soulève des observations.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1 - CRÈCHE A ST MICHEL L'OBSERVATOIRE - Désignation du maître d'œuvre.

L'assemblée décide de retenir, à la majorité avec 23 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions, l'Atelier SANTELLI.

2 - DÉCHÈTERIE DE REILLANNE - Convention

L'assemblée autorise à la majorité avec 30 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention la signature de la convention.

3 - COMMERCE DE PROXIMITÉ A VACHERES

L'assemblée décide :

- A la majorité avec 30 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention d'acquérir les parcelles n°65 et 66 pour la somme de 140 000 €.
- A la majorité avec 29 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions d'acquérir le fonds de commerce pour la somme de 70 000 €

Le notaire qui rédigera les actes sera le notaire de Banon.

L'assemblée sollicite les financements à la majorité avec 30 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention.

4 - DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019-2020

Le président informe l'assemblée que la DETR a été arrêtée avec la sous-préfecture mais les services de la Préfecture demandent que des modifications soient apportées pour les dossiers suivants :

Construction d'un planétarium à St Michel l'Observatoire

L'assemblée autorise le Président, à la majorité avec 25 voix pour et 9 voix contre, à présenter les demandes de financements auprès de la DETR et de la DSIL 2019 pour la construction du planétarium.

Aménagement de la déchèterie de Banon

L'assemblée autorise le Président, à la majorité avec 29 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, à présenter les demandes de financements au titre de la DETR et de la DSIL 2019 pour l'aménagement de la déchèterie de BANON.

5 –CENTRE D'ENFOUISSEMENT DES DECHETS - Avenant

L'assemblée autorise à la majorité avec 27 voix pour et 7 abstentions la signature de l'avenant à intervenir avec le CSDU04.

6 –ANNULATION DE REDEVANCES DES ORDURES MENAGERES

L'assemblée décide à la majorité avec 27 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions l'annulation de titres pour la redevance des ordures ménagères.

9 –QUESTIONS DIVERSES

**A. Programme d'Intérêt Général pour la Lutte contre l'Habitat Indigne (PIG LHI) –
Convention CAF**

L'assemblée autorise la signature de la convention avec la CAF à la majorité avec 32 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

Séance close à 17h50

Mane, le 4 mars 2019

Le président de la Communauté de communes
Haute-Provence Pays de Banon,




Jacques DEPIEDS